L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

BUREAUX, 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 20 JANVIER.

## FEUILLETON.

# MADAME DE LÉGIAC

PAR LEOPOLD VERNEY.

DEUXIEME PARTIE.

XIV

L'attitude méprisante de madame de Léjac avait vivement irrité le conseiller. Il n'aurait point été si malavisé et si habile homme de la robe, si les traitements dont elle était victime depuis vingt-quatre heures, ou cuire, et particulièrement depuis le départ de son époux, pouvaient justifier colère et la tenir ne pas rester.

Il ne voyait qu'une chose : son autorité méprisée, son amour propre blessé. Cet homme aurait dû s'écarter et disparaître devant la magistrat, organe impassible de la loi,—le petit maître hâbleur aux manières de salon, le bellâtre accoutumé aux rapports de préfecture, abandonnant seule.

Il en voulait désormais à madame de Léjac comme il en aurait voulu, au dernier, à un malappelé qui aurait déniaisé jusqu'à sa chaussure infâme.

Madame de Léjac lui avait paru en femme habituée à commander, elle l'avait pris en flagrant délit de perfidie, elle l'avait traité de rien ; c'était là une vraie cringe, et devrait sentir le meurtre de M. de Léjac, le meurtre des arrhes dépareillement dans la poche du juge.

Assez au physionomie était-elle plus dure encore que celle du lieutenant-criminel, quand Guillaume Delfil, les mains liées derrière le dos, fut amené devant eux. Il fut commandé d'une voix brève de prêter serment.

Guillaume ayant fait observer, avec calme, qu'il avait les bras attachés et ne pouvait lever la main :

—Tâche de laisser à un maltraiter la majesté de l'institution, lui dit-il..... Jure à genoux.

Guillaume se mit à genoux et jura.

—Tu ne tiré sur les archers du roi. Tu nous a en rendre un compte sévère.

—J'ai défendu le château de mes maîtres, dit Guillaume avec fermeté, presque avec orgueil.

—Tu verras ce qu'il en coûte de défendre le château de ses maîtres, contre les gens de roi... Mais on n'est pas entendu. Tu es accusé d'avoir donné la mort à M. de Léojac.

—Oui, je suis cette, on le dit dans le pays depuis quelques jours. C'est faux.

—Oh ! je ne m'attends pas à ce que tu l'avoues tout de suite..... Mais il y a quelqu'un à Toulouse qui te démens la langue. Qu'as-tu à répondre à l'accusation ?

—Je n'ai rien à répondre, sinon que je n'ai point fait ce que vous dites.

—Tu as bien pu ne pas toujours quelque jour de meurtre, le 11 février 1663, la nuit sorti de Rouquevert avec M. de Léojac pour aller à la chasse ?

—C'est la vérité.

—Que tu sois resté seul au château, plus tard qu'à l'ordinaire, et la nuit tombée depuis longtemps, vers neuf heures ?

—C'est la vérité.

—Que tu sois eu, en rentrant, un colloque à voix basse avec le maître, à laquelle tu as rendu compte de l'exécution de ses ordres ?

—J'ai en effet parlé à madame, mais non pas de ce que vous dites.

—Que pouvais-tu donc avoir à lui dire de si secret ?

—J'avais à entretenir les ordres de M. le comte qui m'avait envoyé, sans doute pour me débarrasser de moi, examiner les traces de la Tizarne, à trois lieues de Rouquevert ; et m'avait chargé de dire à madame, mon retour, de ne pas s'étonner s'il ne rentrait pas de longtemps au château.

—Ah ! c'est là ton système ! Il n'est pas brillant..... Ainsi, voilà toutes que tu as trouvé. M. de Léojac l'avait envoyé visiter les vignes de la Tizarne, à trois lieues de Rouquevert ; il l'avait chargé de dire un revenant qu'il ne rentrerait pas de longtemps ?

—Ce que dit notre homme est tout simplement exact ! ajouta le lieutenant de ses propos tant ce que je viens de dire et la justice le tiendra compte de ces aveux.....

—Je ne peux pas confesser ce qui n'est pas vrai.

—C'est trop d'impudence !..... Tous ces mécréants sont les suppôts de M. Ghalier ou s'essayent à front de son monarque de fine taille..... on les poursuivra en flagrant délit qu'ils traversent ensemble.

Il est certain, que notre certitude vint le disgrant délit, écoutant M. Rathelin. Tout à l'heure, en vous écoutant, je croyais voir le crime.

—N'est-ce pas !..... Eh bien, non ! Il faut qu'il paraisse à sur, ne fût-ce que pour alonger la procédure..... Ainsi, Rathelin, dis-tout ce que je viens de raconter, ta cela à trois heures de la et ta vaincu les vignes de la Tizarne ?

—Oui, monsieur.

—Tu n'avais reçu aucun ordre antérieur de madame de Léojac, ne t'ayant pas accompagné avec M. de Rivero pour l'exécution de crime, et le soir, en rentrant seul, tu n'avais pas eu besoin de lui donner des ordres ?

—Non, monsieur.

—Tu persistes dans la ridicule explication que tu nous a donnée tout à l'heure !

—Oui, monsieur, et je ne trouve je jure que ci est vrai !

—C'est bien. Nous aviserons, et nous trouverons probablement le moyen de te faire changer de langage..... Retirons-nous, lorsque tu seras rentré à Rouquevert, tu n'en sortiras point, quelque chance qu'il survienne à ta querelle.

J'accepte cette invitation et je n'y vendrai pas plus faute que je dis la vérité. Et, en dernier dernier M. de Rivero est allé des reproches de prise par trois ou quatre personnes, qui étaient venues à la rencontre de leur maître.

Puis, tout à coup, le bruit des voix s'éteignit, les chevaux ou chaises en trahison ; il devint les résonnèrent et les firent ; le bon serviteur qu'il fait le a son bâton fut remplacé par les mêmes sonnettes et fendue ; peu à peu cette dernière s'éteignit à son tour, et tout redevint calme et silencieux.

Guillaume écoutait le récit vénérable du conseiller comme il aurait écouté quelque légende terrible. Il ne comprenait guère qu'on l'accusât d'avoir tué la comtesse, et sein, avec l'idée de demain qu'on lui donnait ; mais ce qu'il ne comprenait pas du tout, c'était l'intervention de M. de Rivero dans cette même inexplicable de M. de Rivero, qu'il n'avait pas vu depuis trois mois au moment de la disparition du comte, et qu'il ne devait revoir que plusieurs semaines plus tard.

Ignorant du deuil et de son maître, que madame de Léojac et Henri n'avaient jamais songé à lui nuire, il pensait fermement devoir le calme que le conseiller déroulait sous ses yeux, ne trouvant pas un mot à répondre, pas une protestation à faire. La confiance propre qui pèse exprimer ce qu'il pensait, il la gardait entre ses dents, en grommelant à part lui :

—Si diable se moquent-ils de nous ! Ils ne savent pas ce qu'ils me racontent.

—Eh bien ! continua le conseiller, le restez confondu ? Tu n'as rien à répondre ? Tu en épouvanté de l'énormité de ton crime, de devant toi ? Allons ! un bon mouvement encore ! Dis tout ce que je viens de dire et la justice te tiendra compte de ces aveux.....

—Je ne peux pas confesser ce qui n'est pas vrai.

—C'est trop d'impudence !..... Tous ces mécréants sont les suppôts de M. Ghalier ou s'essayent à front de son monarque de fine taille..... on les poursuivra en flagrant délit qu'ils traversent ensemble.

Il est certain, que notre certitude vint le disgrant délit, écoutant M. Rathelin. Tout à l'heure, en vous écoutant, je croyais voir le crime.

—N'est-ce pas !..... Eh bien, non ! Il faut qu'il paraisse à sur, ne fût-ce que pour alonger la procédure..... Ainsi, Rathelin, dis-tout ce que je viens de raconter, ta cela à trois heures de la et ta vaincu les vignes de la Tizarne ?

—Oui, monsieur.

—Tu n'avais reçu aucun ordre antérieur de madame de Léojac, ne t'ayant pas accompagné avec M. de Rivero pour l'exécution de crime, et le soir, en rentrant seul, tu n'avais pas eu besoin de lui donner des ordres ?

—Non, monsieur.

—Tu persistes dans la ridicule explication que tu nous a donnée tout à l'heure !

—Oui, monsieur, et je ne trouve je jure que ci est vrai !

—C'est bien. Nous aviserons, et nous trouverons probablement le moyen de te faire changer de langage..... Retirons-nous, lorsque tu seras rentré à Rouquevert, tu n'en sortiras point, quelque chance qu'il survienne à ta querelle.

J'accepte cette invitation et je n'y vendrai pas plus faute que je dis la vérité. Et, en dernier dernier M. de Rivero est allé des reproches de prise par trois ou quatre personnes, qui étaient venues à la rencontre de leur maître.

Puis, tout à coup, le bruit des voix s'éteignit, les chevaux ou chaises en trahison ; il devint les résonnèrent et les firent ; le bon serviteur qu'il fait le a son bâton fut remplacé par les mêmes sonnettes et fendue ; peu à peu cette dernière s'éteignit à son tour, et tout redevint calme et silencieux.

Guillaume écoutait le récit vénérable du conseiller comme il aurait écouté quelque légende terrible. Il ne comprenait guère qu'on l'accusât d'avoir tué la comtesse, et sein, avec l'idée de demain qu'on lui donnait ; mais ce qu'il ne comprenait pas du tout, c'était l'intervention de M. de Rivero dans cette même inexplicable de M. de Rivero, qu'il n'avait pas vu depuis trois mois au moment de la disparition du comte, et qu'il ne devait revoir que plusieurs semaines plus tard.

Ignorant du deuil et de son maître, que madame de Léojac et Henri n'avaient jamais songé à lui nuire, il pensait fermement devoir le calme que le conseiller déroulait sous ses yeux, ne trouvant pas un mot à répondre, pas une protestation à faire. La confiance propre qui pèse exprimer ce qu'il pensait, il la gardait entre ses dents, en grommelant à part lui :

—Si diable se moquent-ils de nous ! Ils ne savent pas ce qu'ils me racontent.

—Eh bien ! continua le conseiller, le restez confondu ? Tu n'as rien à répondre ? Tu en épouvanté de l'énormité de ton crime, de devant toi ? Allons ! un bon mouvement encore ! Dis tout ce que je viens de dire et la justice te tiendra compte de ces aveux.....

—Je ne peux pas confesser ce qui n'est pas vrai.

—C'est trop d'impudence !..... Tous ces mécréants sont les suppôts de M. Ghalier ou s'essayent à front de son monarque de fine taille..... on les poursuivra en flagrant délit qu'ils traversent ensemble.

Il est certain, que notre certitude vint le disgrant délit, écoutant M. Rathelin. Tout à l'heure, en vous écoutant, je croyais voir le crime.

—N'est-ce pas !..... Eh bien, non ! Il faut qu'il paraisse à sur, ne fût-ce que pour alonger la procédure..... Ainsi, Rathelin, dis-tout ce que je viens de raconter, ta cela à trois heures de la et ta vaincu les vignes de la Tizarne ?

—Oui, monsieur.

—Tu n'avais reçu aucun ordre antérieur de madame de Léojac, ne t'ayant pas accompagné avec M. de Rivero pour l'exécution de crime, et le soir, en rentrant seul, tu n'avais pas eu besoin de lui donner des ordres ?

—Non, monsieur.

—Tu persistes dans la ridicule explication que tu nous a donnée tout à l'heure !

—Oui, monsieur, et je ne trouve je jure que ci est vrai !

—C'est bien. Nous aviserons, et nous trouverons probablement le moyen de te faire changer de langage..... Retirons-nous, lorsque tu seras rentré à Rouquevert, tu n'en sortiras point, quelque chance qu'il survienne à ta querelle.

J'accepte cette invitation et je n'y vendrai pas plus faute que je dis la vérité. Et, en dernier dernier M. de Rivero est allé des reproches de prise par trois ou quatre personnes, qui étaient venues à la rencontre de leur maître.

Puis, tout à coup, le bruit des voix s'éteignit, les chevaux ou chaises en trahison ; il devint les résonnèrent et les firent ; le bon serviteur qu'il fait le a son bâton fut remplacé par les mêmes sonnettes et fendue ; peu à peu cette dernière s'éteignit à son tour, et tout redevint calme et silencieux.


## Le Meilleur Tonique Ferrugineux.

ELIXIR FERRUGINEUX D'ECORCE DE CALISAYA, DE SERASSAN.

C'est une liqueur agréable, faite de l'écorce de Calisaya et de pyrophosphate de fer ; elle a toutes les propriétés toniques propriétés du fer, du phosphore et du Calisaya, et ne contient aucun ingrédient nuisible. Il n'y a rien de mieux pour préserver des fièvres en France, et les médecins les plus éminents la recommandent comme un excellent tonique pour les convalescents qui ont été atteints de fièvres et d'autres maladies. Les médecins font le prescrivent et le public qui l'achète dit tout spécifier celle de HERSSAN, car il n'offre en vente aucun grand nombre d'articles de qualité inférieure qu'on prétend être la même composition. La véritable liqueur est préparée par HERSSAN & Co., chimistes et droguistes de New-York et se vend chez tous les pharmaciens respectables.

7oct—3m v&c

## BULLETIN FINANCIER

Mercredi soir, 19 janvier 1870.

La demande d'aujourd'hui a été beaucoup plus active que celle d'hier, et le marché a été plus animé. Les fonds publics ont été aussi demandés. Les ventes de coton qui ont eu lieu depuis quelques jours ont amené une amélioration ; cependant, les fonds disponibles n'ont pas encore eu pour effet de réduire le taux de l'intérêt dans les rues. Les billets de premier ordre sont échangés d'excellente garantie solidaires. les sont toujours cotés à 1 1/4 par mois et ceux de second ordre à 1 1/2 à 1 3/4, les billets de commerce, de premier ordre, sans garanties collatérales, à 1/2 et cela de second ordre à 1 à 1 3/4 ; le papier hypothécaire No 1 à 10 à 11 par an et le No 2 à 12 à 13.

Le cours ouvert à 121 1/2 à 121 5/8 contre 121 1/4 à New York et, après une demande animée, il a fermé à 121 5/8 à 121 3/4 contre 121 5/8 à New York. Les opérations ont embrassé 2,195,000 (5000, 15,000, 75,000 et 100,000) à 121 1/2, 5,000, $7,500, $25,000 et $30,000 à 121 5/8, $25,000 à 121 11/16 à 121 3/4, $5,000 et $20,000 à 121 3/4. Dans l'argent, $5,000, en demi-planches sont cédés à 1/2 de prime. Les pièces françaises ont été cédées à 120. Nous notons les demi-pistoles américaines à 119 à 119 1/2 et les pistoles mexicaines à 1 3/4 à 2 de prime par l'or.

Les offres de change dénotent un beaucoup augmenté et il s'est fait des ventes considérables sur notre place. Les traites sur Londres, à vue, ont été cédées à 1/2 de prime ; à 60 jours, à 1/4 de prime ; à 3 jours, à 1/8 de prime. Les traites sur Paris ont été cédées à 5 fr. 30 c. à vue, à 5 fr. 27 1/2 à 60 jours et à 5 fr. 25 à 3 jours. Les traites sur Amsterdam ont été cédées à 40 1/4 à 40 3/8 à vue, à 40 1/8 à 40 1/4 à 60 jours et à 40 1/8 à 3 jours. Les traites sur Hambourg ont été cédées à 79 1/2 à 79 3/4 à vue, à 79 1/4 à 79 3/8 à 60 jours et à 79 1/4 à 3 jours. Les traites sur Berlin ont été cédées à 79 1/2 à 79 3/4 à vue, à 79 1/4 à 79 3/8 à 60 jours et à 79 1/4 à 3 jours. Les traites sur Francfort ont été cédées à 79 1/2 à 79 3/4 à vue, à 79 1/4 à 79 3/8 à 60 jours et à 79 1/4 à 3 jours. Les traites sur Vienne ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Madrid ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Cadix ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Gênes ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Turin ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Milan ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Naples ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Palerme ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Rome ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Florence ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Venise ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Trieste ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Ancône ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Bologne ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Parme ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Modène ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Reggio ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Mantoue ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Crémone ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Pavie ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Lodi ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Bergame ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Brescia ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Vérone ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Padoue ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Rovigo ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Ferrare ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Ravenne ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Forlì ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Cesena ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Rimini ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Pesaro ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Fano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Sinigaglia ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Jesi ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Macerata ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Tolentino ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Foligno ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Spoleto ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Terni ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Narni ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Amelia ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Orvieto ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Viterbe ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Civita-Vecchia ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Ostie ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Albano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Frascati ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Grottaferrata ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Marino ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Castel Gandolfo ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Nemi ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Genzano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Ariccia ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Velletri ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Cori ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Norma ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Sermoneta ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Sezze ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Terracine ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Fondi ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Itri ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Gaeta ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Mola ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Formia ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Minturno ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Sessa ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Teano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Caserte ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Naples ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Portici ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Torre del Greco ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Torre dell'Annunziata ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Castellammare ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Sorrente ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Amalfi ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Salerne ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Eboli ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Battipaglia ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Paestum ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Agropoli ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Policastro ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Sapri ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Maratea ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Lagonegro ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Rotonda ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Castrovillari ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Cosenza ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Rogliano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Bisignano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Corigliano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Rossano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Cassano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Castrovillari ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Lagonegro ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Rotonda ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Castrovillari ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Cosenza ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Rogliano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Bisignano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Corigliano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Rossano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours. Les traites sur Cassano ont été cédées à 1/2 à 3/4 à vue, à 1/4 à 1/2 à 60 jours et à 1/4 à 3 jours.


## BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE LA BOURSE.
Mercredi, soir, 19 janvier 1870.

COTON—Les ventes aujourd'hui ont atteint 16200 balles, prises à une hausse partielle de 1/8 à 2/8 c. ordinaire 21 3/8 à 22, bon ordin. 22 1/4 à 23 1/8, low middling 23 3/8 à 23 5/8, middling 24 1/8 à 24 3/8 c, strict middling 24 3/8 à 24 5/8 et good middling 24 5/8 à 25 c.

STAT OF COTTON

| | 1869. | bal. |
|---|---|---|
| Stock en mains le 1er septembre | | 770 |
| Arrivé depuis notre dern. rep | 7784 | |
| Arrivé depuis commencement | 276291 | 584055 |
| Expédié aujourd'hui | 657 | 4665 |
| " précédemment | 267 661 | 406126 |
| Stock en mains des | | 176629 |

FRET—Le fret demeure sans changement et nous notons les taux en cent publiés. Il aspire en ce moment un grand nombre de capacités pour la Grande Bretagne et le continent, mais les offres de coton se concentrent spécialement sur le cabotage. Les vapeurs réguliers y changés pour ces deux ports varie aux taux suivants.

Nous notons ce soir ce moment :

Sur vapeur—Coton pour Liverpool 9/16 d. par Brème et Hambourg — d. pour Havre 3/4 c. par Philadelphie 3/4 c. pour Boston 3/4 c. par Baltimore 3/4 c. pour New York $1 20 à 1 30 à bord—Rosé pour New York $1 20 à 1 30 à bord.

Sur voiliers — Coton pour Liverpool 9/16 à 5/8 d. pour Brème et Hambourg 3/4 d. pour Havre 3/4 c. pour Philadelphie 3/4 c. pour Boston 3/4 c. pour Baltimore 3/4 c. pour New York $1 20 à 1 30 à bord—Rosé pour New York $1 20 à 1 30 à bord.

Sur voiliers — Coton,